

Liste des secteurs dits S1 mentionnés en annexe 1 du décret n° 2020-371 du 30 mars dans sa version en vigueur au 1er janvier 2021 :

Annexe 1 du décret n°2020-371 du 30 mars 2020 *	Code NAF**
Téléphériques et remontées mécaniques	4939C
Hôtels et hébergement similaire	5510Z
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	5520Z
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	5530Z
Restauration traditionnelle	5610A
Cafétérias et autres libre-service	5610B
Restauration de type rapide	5610C
Services de restauration collective sous contrat, de cantines et restaurants d'entreprise	5629A
	5629B
Services des traiteurs	5621Z
Débits de boissons	5630Z
Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée	5914Z
Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision <i>(ajouté par décret du 14 août 2020 - nouveau secteur)</i>	5912Z
Distribution de films cinématographiques <i>(ajouté par décret du 14 août 2020 - nouveau secteur)</i>	5913A
Conseil et assistance opérationnelle apportés aux entreprises et aux organisations de distribution de films cinématographiques en matière de relations publiques et de communication <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	Pas de code NAF spécifique (7021Z ?)
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	7721Z
Activités des agences de voyage	7911Z
Activités des voyagistes	7912Z
Autres services de réservation et activités connexes	7990Z
Organisation de foires, événements publics ou privés, salons ou séminaires professionnels, congrès	8230Z
Agences de mannequins	7810Z
Entreprises de détaxe et bureaux de change (changeurs manuels)	6612Z
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	8551Z
Arts du spectacle vivant	9001Z
Activités de soutien au spectacle vivant	9002Z
Création artistique relevant des arts plastiques	9003A
Galeries d'art <i>(ajouté par décret du 14 août 2020 - nouveau secteur)</i>	4778C
Artistes auteurs <i>(ajouté par décret du 16 juillet 2020 - nouveau secteur)</i>	9003B
Gestion de salles de spectacles et production de spectacles	9004Z
Gestion des musées	9102Z
Guides conférenciers	7990Z
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	9103Z
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	9104Z
Gestion d'installations sportives	9311Z
Activités de clubs de sports	9312Z
Activités des centres de culture physique	9313Z
Autres activités liées au sport	9319Z
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes, fêtes foraines <i>(ajout de la mention "fêtes foraines" par décret du 02 novembre 2020)</i>	9321Z
Autres activités récréatives et de loisirs	9329Z
Exploitations de casinos <i>(ajouté par décret du 14 août 2020 - nouveau secteur)</i>	9200Z

Entretien corporel	9604Z
Trains et chemins de fer touristiques	4910Z
Transport transmanche	Pas de code NAF spécifique
Transport aérien de passagers	5110Z
Transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs, location de bateaux de plaisance	5030Z
Transports routiers réguliers de voyageurs ( <i>ancien intitulé avant décret du 02 novembre 2020 : Cars et bus touristiques</i> )	4939A
Autres transports routiers de voyageurs ( <i>ancien intitulé avant décret du 02 novembre 2020 : Cars et bus touristiques</i> )	4939B
Transport maritime et côtier de passagers ( <i>ancien intitulé avant décret du 16 juillet 2020 : balades touristiques en mer</i> )	5010Z
Production de films et de programmes pour la télévision	5911A
Production de films institutionnels et publicitaires	5911B
Production de films pour le cinéma	5911C
Activités photographiques	7420Z
Enseignement culturel	8552Z
Traducteurs-interprètes ( <i>ajouté par décret du 02 novembre 2020 - ancien secteur S1 bis</i> )	7430Z
Prestation et location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, photographie, lumière et pyrotechnie ( <i>ajouté par décret du 02 novembre 2020 - ancien secteur S1 bis - avec de nouveau la mention "photographie" qui avait été supprimée</i> )	4332C
	9329Z
Transports de voyageurs par taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur ( <i>ajouté par décret du 02 novembre 2020 - ancien secteur S1 bis</i> )	4932Z
Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers ( <i>ajouté par décret du 02 novembre 2020 - ancien secteur S1 bis</i> )	7711A
Fabrication de structures métalliques et de parties de structures ( <i>ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur</i> )	2511Z
Régie publicitaire de médias ( <i>ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur</i> )	7312Z
Accueils collectifs de mineurs en hébergement touristique ( <i>ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur</i> )	5520Z
Agences artistiques de cinéma ( <i>ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur</i> )	
Fabrication et distribution de matériels scéniques, audiovisuels et événementiels ( <i>ajouté par décret du 19 décembre 2020 - ancien secteur S1 bis</i> )	
Exportateurs de films ( <i>ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur</i> )	
Commissaires d'exposition ( <i>ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur</i> )	
Scénographes d'exposition ( <i>ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur</i> )	
Magasins de souvenirs et de piété ( <i>ajouté par décret du 19 décembre 2020 - ancien secteur S1 bis</i> )	
Entreprises de covoiturage ( <i>ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur</i> )	
Entreprises de transport ferroviaire international de voyageurs ( <i>ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur</i> )	

\* Les mentions "nouveau secteur" ou "ancien secteur S1 bis" sont précisées en référence aux précédentes annexes 1 et 2 du décret du 30 mars 2020

\*\*Les codes NAF n'ont qu'une valeur d'indice (il est ainsi possible de se reporter à la nomenclature NAF pour connaître les activités précises concernées). Seule l'activité réellement exercée ouvre droit à l'exonération.

Liste des secteurs dits S1 bis mentionnés en annexe 2 du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020  
dans sa version en vigueur au 1er janvier 2021 :

Annexe 2 du décret n°2020-371 du 30 mars 2020 *	Code NAF
Culture de plantes à boissons	0127Z
Culture de la vigne	0121Z
Pêche en mer	0311Z
Pêche en eau douce	0312Z
Aquaculture en mer	0321Z
Aquaculture en eau douce	0322Z
Production de boissons alcooliques distillées	1101Z
Fabrication de vins effervescents	1102A
Vinification	1102B
Fabrication de cidre et de vins de fruits	1103Z
Production d'autres boissons fermentées non distillées	1104Z
Fabrication de bière	1105Z
Production de fromages sous appellation d'origine protégée ou indication géographique protégée	1051C
Fabrication de malt	1106Z
Centrales d'achat alimentaires	4617A
Autres intermédiaires du commerce en denrées et boissons	4617B
Commerce de gros de fruits et légumes	4631Z
Herboristerie/horticulture/commerce de gros de fleurs et plans	4622Z
Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles	4633Z
Commerce de gros de boissons	4634Z
Mareyage et commerce de gros de poissons, coquillages, crustacés	4638A
Commerce de gros alimentaire spécialisé divers	4638B
Commerce de gros de produits surgelés	4639A
Commerce de gros alimentaire	4639B
Commerce de gros non spécialisé	4690Z
Commerce de gros de textiles	4641Z
Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	4618Z
Commerce de gros d'habillement et de chaussures	4642Z
Commerce de gros d'autres biens domestiques	4649Z
Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien	4644Z
Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	4669C
Commerce de détail en magasin situé dans une zone touristique internationale mentionnée à l'article L. 3132-24 du code du travail, à l'exception du commerce alimentaire ou à prédominance alimentaire (hors commerce de boissons en magasin spécialisé), du commerce d'automobiles, de motocycles, de carburants, de charbons et combustibles, d'équipements du foyer, d'articles médicaux et orthopédiques et de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux ( <i>ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur</i> )	Pas de code NAF spécifique
Blanchisserie-teinturerie de gros	9601A
Stations-service	4730Z
Enregistrement sonore et édition musicale	5920Z
Éditeurs de livres	5811Z

Services auxiliaires des transports aériens	5223Z
Services auxiliaires de transport par eau	5222Z
Boutique des galeries marchandes et des aéroports	Pas de code NAF spécifique
Magasins de souvenirs et de piété	4778C
Autres métiers d'art	9003A
	9003B
Paris sportifs	9200Z
Activités liées à la production de matrices sonores originales, sur bandes, cassettes, CD, la mise à disposition des enregistrements, leur promotion et leur distribution	5920Z
Tourisme de savoir-faire : entreprises réalisant des ventes directement sur leur site de production aux visiteurs et qui ont obtenu le label : " entreprise du patrimoine vivant " en application du décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 relatif à l'attribution du label " entreprise du patrimoine vivant " ou qui sont titulaires de la marque d'Etat " Qualité Tourisme™ " au titre de la visite d'entreprise ou qui utilisent des savoir-faire inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité prévue par la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée à Paris le 17 octobre 2003, dans la catégorie des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	Pas de code NAF spécifique
Activités de sécurité privée (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	8010Z
Nettoyage courant des bâtiments (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	8121Z
Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	8122Z
Fabrication de foie gras (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	1013A
Préparation à caractère artisanal de produits de charcuterie (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	1013B
Pâtisserie (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	1071D
Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	4722Z
Commerce de détail de viande, produits à base de viandes sur éventaires et marchés (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	4781Z
Fabrication de vêtements de travail (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	1412Z
Reproduction d'enregistrements (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	1820Z
Fabrication de verre creux (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	2313Z
Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	2341Z
Fabrication de coutellerie (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	2571Z
Fabrication d'articles métalliques ménagers (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	2599A
Fabrication d'appareils ménagers non électriques (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	2752Z
Fabrication d'appareils d'éclairage électrique (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	2740Z
Travaux d'installation électrique dans tous locaux (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	4321A
Aménagement de lieux de vente (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	4332C
Commerce de détail de fleurs, en pot ou coupées, de compositions florales, de plantes et de graines (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - ancien secteur S2)	4776Z
Commerce de détail de livres sur éventaires et marchés (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	4789Z
Courtier en assurance voyage (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	6512Z
Location et exploitation d'immeubles non résidentiels de réception (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	6820B
Conseil en relations publiques et communication (ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)	7021Z

Activités des agences de publicité <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	7311Z
Activités spécialisées de design <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	7410Z
Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	7490B
Services administratifs d'assistance à la demande de visas <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	8211Z
Autre création artistique <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	9003B
Blanchisserie-teinturerie de détail <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	9601B
Construction de maisons mobiles pour les terrains de camping <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	1623Z
Fabrication de vêtements de cérémonie, d'accessoires de ganterie et de chapellerie et de costumes pour les grands évènements <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	1413Z
Vente par automate <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	4799B
Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	4632A
	4632B
	4632C
Activités des agences de placement de main-d'œuvre <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	7810Z
Garde d'animaux de compagnie avec ou sans hébergement <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	9609Z
Fabrication de dentelle et broderie <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	1399Z
Couturiers <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	1413Z
Ecoles de français langue étrangère <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Commerce des vêtements de cérémonie, d'accessoires de ganterie et de chapellerie et de costumes pour les grands évènements <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Articles pour fêtes et divertissements, panoplies et déguisements <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Commerce de gros de vêtements de travail <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Antiquaires <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Equipementiers de salles de projection cinématographiques <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Entreprises artisanales réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires par la vente de leurs produits ou services sur les foires et salons <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	Pas de code NAF spécifique
Métiers graphiques, métiers d'édition spécifique, de communication et de conception de stands et d'espaces éphémères réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	5819Z
Fabrication et distribution de matériels scéniques, audiovisuels et événementiels <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	3320D
Prestation de services spécialisés dans l'aménagement et l'agencement des stands et lieux lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la production de spectacles, l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	4332C
Activités immobilières, lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	6810Z
	6820A
	6820B
	6831Z
	6832A
	6832B
Entreprises de transport réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	4939B

Entreprises du numérique réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	Pas de code NAF spécifique
Fabrication de linge de lit et de table lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	1392Z
Fabrication de produits alimentaires lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	Pas de code NAF spécifique
Fabrication d'équipements de cuisines lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	2893Z
Installation et maintenance de cuisines lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	3102Z
Elevage de pintades, de canards et d'autres oiseaux (hors volaille) lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration <i>(ajouté par décret du 02 novembre 2020 - nouveau secteur)</i>	0147Z
Prestations d'accueil lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'évènementiel <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Prestataires d'organisation de mariage lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'évènementiel ou de la restauration <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Location de vaisselle lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaire est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'évènements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Fabrication des nappes et serviettes de fibres de cellulose lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaire est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Collecte des déchets non dangereux lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Exploitations agricoles et entreprises de transformation et conservation de produits de la mer des filières dites festives lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Activités des agences de presse lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'évènementiel, du tourisme, du sport ou de la culture	
Editeurs de presse lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'évènementiel <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Entreprises de conseil spécialisées lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur du sport <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur du sport <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Activités des agents et courtiers d'assurance lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur du sport <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Conseils pour les affaires et autres conseils de gestion lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur du sport <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Etudes de marchés et sondages lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur du sport <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Activités des agences de placement de main-d'œuvre lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'évènementiel, de l'hôtellerie ou de la restauration <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Activités des agences de travail temporaire lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'évènementiel, de l'hôtellerie ou de la restauration <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	

Autres mises à disposition de ressources humaines lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'évènementiel, de l'hôtellerie ou de la restauration <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Médias locaux <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	
Correspondants locaux de presse <i>(ajouté par décret du 19 décembre 2020 - nouveau secteur)</i>	

\* Les mentions "nouveau secteur" ou "ancien secteur S2" sont précisées en référence aux précédentes annexes 2 du décret du 30 mars 2020 et à l'instruction du 22 septembre 2020

\*\*Les codes NAF n'ont qu'une valeur d'indice (il est ainsi possible de se reporter à la nomenclature NAF pour connaître les activités précises concernées). Seule l'activité réellement exercée ouvre droit à l'exonération.

Liste non exhaustive des secteurs dits S2 qui ont fait l'objet d'une interruption en application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020

*Toute activité satisfaisant le critère d'interruption de l'activité du fait de l'application du décret susmentionné est éligible, même si elle ne figure pas dans cette liste.*

Intitulé NAF (liste non exhaustive des activités faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public)	Code NAF
Reliure et activités connexes	1814Z
Fabrication d'instruments de musique	3220Z
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	4511Z
Commerce d'autres véhicules automobiles	4519Z
Grands magasins	4719A
Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	4719B
Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	4751Z
Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	4753Z
Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	4754Z
Commerce de détail de meubles	4759A
Commerce de détail d'autres équipements du foyer	4759B
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	4761Z
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	4763Z
Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	4764Z
Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	4765Z
Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	4771Z
Commerce de détail de la chaussure	4772A
Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	4772B
Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	4775Z
Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	4777Z
Commerces de détail de charbons et combustibles	4778B
Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	4779Z
Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	4782Z
Location de vidéocassettes et disques vidéo	7722Z
Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	7729Z
Enseignement de la conduite	8553Z
Accueil de jeunes enfants	8891A
Gestion des bibliothèques et des archives	9101Z
Coiffure	9602A
Soins de beauté	9602B